

Conseil Municipal
26 MAI 2016
Additif au Procès Verbal

1 – Chantal Guillemet n'était pas présente, mais excusée avec procuration à Yves Comte

2 – Délibération n°2, Madame Bérard de Malavas a tenu à faire remarquer que la réforme de la fonction publique va entraîner inévitablement des dépenses supplémentaires pour la Commune au chapitre dépenses concernant le personnel.

Le Maire
D. VERDELHAN

